

**Le 18 mai 2017**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 18 mai 2017, à 20 h à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : Les conseillers David Guévin et Mario Laplante.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2017-05-28**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion – Adoption du *Règlement numéro 2017-05* ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*;
5. Adjudication de contrat – Pulvérisation et nivelage;
6. Mandat – Étude environnementale du lot 5 230 508 du Cadastre du Québec;
7. Embauche d'un employé aux travaux publics;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

**4. Avis de motion - Règlement numéro 2017-05 ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du Règlement de zonage numéro 2016-09  
2017-05-29**

Avis de motion est donné par la conseillère Diane Paquette qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, le *Règlement numéro 2017-05* ayant pour objet de créer une nouvelle zone industrielle I-6 dans la zone X-1 identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à l'annexe I du *Règlement de zonage numéro 2016-09*.

**5. Adjudication de contrat – Pulvérisation d'enrobé bitumineux 2017-05-30**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin :

- D'effectuer des travaux de pulvérisation d'enrobé bitumineux et de nivelage sur une superficie de 18 650 m<sup>2</sup> dans les rangs du Petit-Saint-Esprit et de la Chaussée;
- D'effectuer des travaux de nivelage et de compactage sur une distance de 2 500 m dans le rang de la Chaussée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, pour les travaux de pulvérisation, les offres suivantes :

Fournisseur	Prix / m <sup>2</sup> (sans les taxes)	Total
DJL inc.	Aucune soumission soumise	
Sintra inc.	1.87\$ / m <sup>2</sup>	34 875,50 \$
Excavation AS (2007) inc.	1.20\$ / m <sup>2</sup>	22 380,00 \$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre pour les travaux de nivelage et de compactage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat des travaux de pulvérisation d'enrobé bitumineux et de nivelage sur une superficie de 18 650 m<sup>2</sup> dans les rangs du Petit-Saint-Esprit et de la Chaussée à l'entreprise « Excavation AS (2007) inc. » pour une somme de 22 380 \$, plus taxes;
- De reporter la décision relative aux travaux de nivelage et de compactage à une séance ultérieure.

**6. Mandat – Étude environnementale du lot 5 230 508 du Cadastre du Québec 2017-05-31**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle étude environnementale doit être effectuée sur le lot 5 230 508 du Cadastre du Québec afin de changer l'usage de ce terrain, le tout conformément aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Enviroservices Inc. » a déjà effectué une étude environnementale du terrain en 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise « Enviroservices inc. » pour effectuer une nouvelle étude environnementale du lot 5 230 508 du Cadastre du Québec;
- D'assumer les coûts de cette nouvelle étude environnementale au montant de 14 270,00 \$, plus taxes.

**7. Embauche de deux journaliers au service des travaux publics pendant la période estivale  
2017-05-32**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embaucher deux personnes pour occuper les postes de journaliers au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Jutras est disponible pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu seulement quatre candidatures pour combler le poste restant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'embauche monsieur Claude Jutras à titre de « journalier temporaire et sur appel » au Service des travaux publics, rétroactivement, à compter du 1 mai 2017, le tout aux conditions suivantes :
  - Taux horaire de 13,00 \$;
  - 30 à 40 heures par semaine;
  - Durée minimale : 12 semaines.
  
- D'embaucher, monsieur Éric Bédard à titre de « journalier temporaire et sur appel » au Service des travaux publics, à compter du 23 mai 2017, le tout aux conditions suivantes :
  - Taux horaire de 12,00 \$;
  - 30 à 40 heures par semaine;
  - Durée minimale : 12 semaines.

**8. Période de questions**

Aucune question, les membres poursuivent l'ordre du jour.

**9. Levée de l'assemblée  
2017-05-33**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 45.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**